



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 05 SEPTEMBRE 2023 18h30

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

Présents

TOPART Chantal Maire – DHAESE Daniel 1^{ER} Adj. -AMELOT Alain 2^{ème} adj. - BES Sylvie 3^{ème} adj.

LES CONSEILLERS par ordre alphabétique

BRIFFAULT Robert - COURANDON Emilie - GRANGE Thierry - LEROUX Nouria - MARTIAL Ludovic -
TOULAIN Dominique

Présence de la secrétaire Chantal RAULOT (non votante)

A donné pouvoir

SOLLIER Didier a donné son pouvoir à AMELOT Alain

MANCEAU Marc a donné son pouvoir à DHAESE Daniel

10 Présents et 2 représentés = 12 membres votants sur 12 membres du conseil =

Le QUORUM est atteint

Rappel de l'ordre du jour

- 1- Tarifs du périscolaire
- 2- Election d'un nouveau délégué SAEP 3R suite à démission
- 3- Nomination d'un référent déontologue des élus
- 4- Renouvellement CDD d'un agent technique

Infos

- camping

Questions diverses

DEROULE

Point 1 – Tarifs du périscolaire

Aux vues de l'inflation des produits alimentaire, l'an passé la commission du RPI (regroupement Pédagogique Intercommunal), qui s'est réunie en juin, avait décidé de ne pas augmenter le prix du repas et instauré un système de Forfait mensuel. Un tarif plus élevé avait été décidé pour les repas occasionnels.

Cette année, suite à la réunion de la commission du RPI, il a été décidé les tarifs, uniquement la cantine, la garderie restant identique.

A souligner qu'il n'y aura plus d'étude à la rentrée de septembre suite à la démission de ce poste de la personne et qu'il n'y a pas eu d'autres candidatures.

Tarifs 2023-2024 en cantine à compter de la rentrée de septembre 2023

1. Prix cantine :
 - Repas enfant au forfait 3.50 € soit 45.50€ par mois facturé de septembre à juin
 - Repas occasionnel 4€ et facturé de septembre à juillet
 - Repas adulte 4 € - réservé uniquement à l'équipe enseignante au besoin facturé à partir des pointages

2. Prix garderie : (*pas de modification*)
 - matin OU du soir : forfait de 13€/mois facturé de septembre à juin
 - matin ET du soir : forfait de 26€/mois facturé de septembre à juin
 - Occasionnel à 1.50€ par garderie facturé de septembre à juillet à partir des pointages

Seules les absences maladies uniquement seront régularisées ; elles doivent être impérativement justifiées avant 09h30, et si absence plusieurs jours prévenir.

Le nouveau logiciel de gestion des services périscolaires est maintenant en fonction, BL enfance de Berger Levrault, achat à participation avec la Vieille Lyre, conformément à la commission du RPI de Juin 2023.

PROPOSITION – accord sur les tarifs annoncés

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 2 – élection d'un nouveau délégué au SAEP3R (suite à démission de Dominique TOULAIN)

M. Dominique TOULAIN, conseiller municipal, délégué titulaire du SAEP 3R est démissionnaire. Il doit être remplacé.

Sylvie BES, également déléguée titulaire au SAEP3R, et vice-présidente, indique que les réunions se déroulent environ tous les 2 mois à RUGLES et le soir 19h.

Les réunions sont importantes car les décisions de travaux sont soumises au conseil syndical pour garantir la qualité de l'eau et la protection de la ressource.

Ces travaux obligatoires sont demandés par l'ARS et l'Agence de l'eau– un budget important est alloué au remplacement de certaines tuyauteries PVC qui rejettent des CVM.

Mme LEROUX se présente – le suppléant reste le même soit Thierry GRANGE

PROPOSITION – accepter la candidature

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 3 – Nomination d'un déontologue des élus

Le référent assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par **la charte de l'élu local**
- **La charte de l'élu local** est prévue par l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et repose sur sept engagements :
 - o **1.** *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
 - o **2.** *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
 - o **3.** *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
 - o **4.** *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
 - o **5.** *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
 - o **6.** *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
 - o **7.** *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Le référent sera tenu au respect professionnel et à la discrétion professionnelle. Il peut être missionné par un membre du conseil municipal.

Daniel **BESNEHARD** (ancien maire de la commune) a accepté cette fonction

PROPOSITION – accepté la candidature de Daniel BESNEHARD

ACCORD VOTE A L'UNANIMITÉ

Point 4 – Renouvellement d'un agent contractuel en CDD

Mme Le Maire informe que le Contrat à Durée Déterminée de Mme TOULAIN s'est achevé le 31 août. Suite à la commission du RPI, il a été convenu de renouveler l'agent en poste en CDD pour 1 an, salaire partagé à 50% avec la Vieille Lyre puisqu'il s'agit d'un emploi du périscolaire sur 24 h et un autre contrat de 2h charges 100% communales pour la médiathèque et l'Église.

PROPOSITION – accepté le renouvellement de l'agent pour un CDD 1 an renouvelable par délibération

ACCORD VOTE A L'UNANIMITÉ

INFOS

Camping : Mme Le Maire expose la situation estivale tant financier qu'en gestion :

- Recettes
 - Mai 895€
 - Juin 922.40 €
 - Juillet 1321.20 €
 - Août 1704 €

Déjà le mois d'Août dépasse l'année entière de 2019.

- La facture d'électricité a considérablement augmenté et les consommations ont été multipliées par 3.
- Un contrôle journalier a été fait par Chantal TOPART tout au long de l'été et a constaté : il y a plus de douches gratuites que de douches payantes – fraudeurs interpellés par la Maire. Une recherche des solutions est en cours.
- AIRESERVICE peut proposer des services supplémentaires (en attente de leur proposition), tels que paiement des douches, paiement du wifi, et tout cela en option. Une révision des tarifs d'emplacements sera à revoir pour la saison prochaine. Pour rappel, le camping ferme au 30 septembre, seuls les camping-cars pourront avoir un accès à la borne après paiement à la borne Aireservice.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ AMELOT Alain : Les caméras sont en cours de montage et seront raccordées très prochainement
- ✓ LEROUX Nouria : question sur les composteurs obligatoires – Sylvie Bes en tant que délégué à la commission INSE déchets avertira prochainement de la mise en place prévue de ramassage du compost dans bacs spéciaux fournis par INSE
- ✓ TOULAIN Dominique : pourquoi la fontaine n'a pas fonctionné cet été – Chantal TOPART répond que malgré le circuit fermé les éclaboussures consomment beaucoup d'eau, et qu'en période de sécheresse les économies d'eau sont obligatoires aux vues des arrêtés de sécheresse de la Préfecture
- ✓ TOPART Chantal : une semaine de congés en octobre - la gazette est tirée, il faut donc la boiter, Alain AMELOT, Nouria LEROUX, Sylvie BES et Chantal TOPART se partagent les secteurs de la commune.
- ✓ DHAESE Daniel : vous avez décidé de ne pas remettre en fonction la fontaine pour la saison estivales 2023, sans en parler au conseil ; il alerte du risque de détérioration possible des joints restés à sec. Chantal TOPART répond qu'une étude de rénovation est en cours mais est très chère et c'est pour cela qu'APNL a été créée.

Prochain conseil le 3 octobre 2023

FIN DE LA SEANCE à 20h00

PROCHAIN CONSEIL - le mardi 3 octobre 2023 à 18h30.